

LE DÉPLACEMENT DES ALLEMANDS DU POINT DE VUE DU RÈGLEMENT JURIDIQUE NATIONAL

Helmut Slapnicka

Elaborés vers la fin de la guerre à Londres, le siège du gouvernement tchécoslovaque en exil, et à Moscou, le centre du KPC, les plans concernant le sort futur des citoyens allemands, qui furent repris par le gouvernement de Košice le 5 avril 1945, furent considérablement durcis à la fin de la guerre au cours de la campagne électorale. Beneš, le président de la Tchécoslovaquie, qui refusa d'abord d'apposer sa signature à l'un des décrets, qui lui étaient présentés par le gouvernement, et recommanda de prendre des dispositions exceptionnelles face aux mesures punitives collectives, qui devaient être prononcées contre les Allemands, ne réussit pas à imposer son opinion. Il en alla de même avec certains membres du gouvernement des partis non-socialistes, qui préconisaient que l'on agit différemment avec ceux qui s'étaient conduits de manière passive dans les discussions nationales. Le résultat fut que l'on prononça la confiscation des biens, la dégradation de la nationalité et le déplacement de tous les Allemands.